

FAScicule

2019-2020

SOMMAIRE

REGROUPEMENT DES DÉPARTEMENTS ET DES ÉCOLES EN TROIS SECTEURS	6
DIRECTRICES ET DIRECTEURS.....	6
SECTEUR 1 : LETTRES ET SCIENCES HUMAINES.....	6
SECTEUR 2 : SCIENCES SOCIALES ET PSYCHOLOGIE	6
SECTEUR 3 : SCIENCES.....	6
COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS.....	7
ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES	7
ASSEMBLÉE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (AFAS)	9
CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CONFAS).....	10
QUORUM	10
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CEFAS)	13
QUORUM	14
SOUS-COMITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ÉTUDE DES CAS DE PLAGIAT OU DE FRAUDE CONCERNANT LES ÉTUDIANTS (SCP- CEFAS)	15
MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DE LA FAS	16
COMITÉ CONJOINT DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CCFAS).....	16
COMITÉ DES ÉLECTIONS ET DES CANDIDATURES (CÉLCAN).....	17
COMITÉ DES ÉTUDES (COÉT)	18
COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (COÉTSUP).....	19
COMITÉ DES NOMINATIONS (CONOM)	20
COMITÉ DE LA PLANIFICATION (COPLAN).....	21
COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES CLASSIQUES	24
COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES ASIATIQUES.....	25
COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES MÉDIÉVALES.....	26
COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE DE LANGUES (COCL).....	27
MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES FACULTAIRES ET INTERFACULTAIRES DE 1 ^{er} CYCLE	28
Comités de programmes facultaires	28

Comités de programmes interfacultaires	31
MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES FACULTAIRES, INTERFACULTAIRES ET CONJOINTS – ÉTUDES SUPÉRIEURES	32
Comités de programmes facultaires	32
Comités de programmes interfacultaires et de programmes conjoints	34
MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES BIDISCIPLINAIRES	36
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN COMMUNICATION ET POLITIQUE 1 ^{er} CYCLE	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET ANTHROPOLOGIE	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET GÉOGRAPHIE	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET STATISTIQUE.....	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉCONOMIE ET POLITIQUE.....	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉCRITURE DE SCÉNARIO ET CRÉATION LITTÉRAIRE.....	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES ALLEMANDES ET HISTOIRE	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES CLASSIQUES ET ANTHROPOLOGIE.....	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN HISTOIRE ET ÉTUDES CLASSIQUES	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE ANGLAISE ET FRANÇAISE.....	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE ET LINGUISTIQUE....	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE ET PHILOSOPHIE	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET ÉCONOMIE.....	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE	38
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE	39
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PHILOSOPHIE ET ÉTUDES CLASSIQUES.....	39
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PHYSIQUE ET INFORMATIQUE	39
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE.....	39
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN SCIENCE POLITIQUE ET PHILOSOPHIE.....	39
COMITÉ DU PROGRAMME DE TRADUCTION, TROISIÈME LANGUE.....	39
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE (AU).....	40
COMPOSITION.....	40
DURÉE DU MANDAT.....	40
LISTE DES MEMBRES	40
COMPOSITION.....	41

DURÉE DU MANDAT.....	41
LISTE DES MEMBRES.....	41
À venir.OFFICIERS DE LA FAS SIÉGEANT À LA COMMISSION DES ÉTUDES (COMET).....	41
COMPOSITION.....	42
MANDAT 42	
LISTE DES MEMBRES.....	42

NOTE AU LECTEUR

Cette brochure présente la liste des membres ainsi que les principes de composition et le mandat des comités de la Faculté des arts et des sciences.

Nous vous remercions de signaler toute inexactitude et d'acheminer toute suggestion au Bureau du secrétaire de Faculté en vue d'améliorer les éditions ultérieures.

Les références aux délibérations des instances ne correspondent pas nécessairement à des citations directes car souvent la clarté exige que l'on paraphrase au lieu de reproduire un texte officiel hors contexte.

Une mise à jour de ce document est faite régulièrement. Elle est disponible sur site protégé du Bureau de la secrétaire de la Faculté à l'adresse suivante : <http://fas.umontreal.ca/membre-personnel/bureau-de-la-secretaire>, sous l'onglet « Lien connexe ».

REGROUPEMENT DES DÉPARTEMENTS ET DES ÉCOLES EN TROIS SECTEURS

DIRECTRICES ET DIRECTEURS

SECTEUR 1 : LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Départements, Institut et Centres (10)	Directrices / Directeurs	Fin de mandat
Études religieuses	Alain GIGNAC	2021-05-31
Histoire	Jacques Y. PERREAULT	2023-05-31
Histoire de l'art et études cinématographiques	Suzanne PAQUET	2022-05-31
Linguistique et traduction	Mireille TREMBLAY	2022-05-31
Littératures de langue française	Francis GINGRAS	2021-05-31
Littératures et langues du monde	Amaryll CHANADY	2020-05-31
Philosophie	Louis-André DORION	2022-05-31
Centre d'études classiques	Louis-André DORION (PHI)	2023-05-31
Centre d'études asiatiques	Laurence MONNAIS (HST)	2023-05-31
Centre d'études médiévales	GIANINNI, Gabriele (LLF)	2023-05-31

SECTEUR 2 : SCIENCES SOCIALES ET PSYCHOLOGIE

Départements (8)	Directrices / Directeurs	Fin de mandat
Anthropologie	Guy LANOUE	2022-05-31
Bibliothéconomie et sciences de l'information	Lyne DA SYLVA	2023-05-31
Communication	François COOREN	2023-05-31
Démographie	Yves CARRIÈRE	2022-05-31
Relations industrielles	Victor HAINES	2020-05-31
Science politique	Christine ROTHMAYR ALLISON	2022-05-31
Sciences économiques	Louise-Hélène RICHARD*	2020-05-31
Sociologie	Marianne KEMPENEERS	2021-05-31

Écoles (4)	Directrices / Directeurs	Fin de mandat
Criminologie	Jean PROULX	2022-05-31
Psychoéducation	Michel JANOSZ	2022-05-31
Psychologie	Michelle MCKERRAL	2023-05-31
Travail social	Céline BELLOT	2021-05-31

SECTEUR 3 : SCIENCES

Départements (6)	Directrices / Directeurs	Fin de mandat
Chimie	André B. CHARETTE	2021-05-31
Géographie	Patricia MARTIN	2022-05-31
Informatique et recherche opérationnelle	Pierre POULIN	2021-05-31
Mathématiques et statistique	Marlène FRIGON	2021-05-31
Physique	Richard LEONELLI	2021-05-31
Sciences biologiques	Daniel BOISCLAIR	2023-05-31

NOTE – Les programmes d'études de premier cycle du Département de biochimie et de médecine moléculaire relèvent de la FAS. Ils sont rattachés au secteur des sciences.

* *directrice intérimaire*

COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS

ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

COMPOSITION (Charte de l'Université, [article 31](#) ; Articles [1.02](#), [1.04](#), [31.01](#) et [37.06](#) des *Statuts*)

L'assemblée de département se compose de :

- a) tous les professeurs de carrière et les professeurs sous octroi du département¹ ;
- b) deux chargés de cours dans les départements comptant au moins dix chargés de cours. Ces deux personnes sont élues par et parmi les chargés de cours du département, à la suite d'un scrutin électronique. Leur mandat est de deux ans, renouvelable.
- c) étudiants élus par l'ensemble des étudiants des trois cycles d'études du département réunis en assemblée; leur nombre ne dépasse pas le tiers du nombre des professeurs dudit département, sans jamais excéder douze. L'assemblée des étudiants est convoquée par l'association étudiante représentative ou, à défaut de telle association, par le conseil représentant les étudiants prévu à l'article 37.01 des statuts ou, à défaut, par le directeur. Cette disposition ne s'applique qu'aux départements qui sont un lieu de rattachement d'étudiants. Pour les autres, le conseil de faculté peut décider qu'une assemblée de département pourra comprendre des étudiants dont il détermine le nombre, la qualité et les modalités de nomination.
- d) les professeurs invités, les professeurs associés, les chargés de cours et toute autre personne désignée par les règlements de l'université peuvent être invités à participer à ses délibérations, mais sans droit de vote.

Seuls les membres désignés en vertu de l'alinéa a) traitent des questions relatives à la carrière des professeurs et des chercheurs.

Le directeur de département préside l'assemblée de département. Il la convoque au moins une fois par année et chaque fois que lui-même ou le doyen le juge opportun, ou qu'au moins le quart de ses membres en fait la demande par écrit pour des motifs énoncés dans celle-ci.

ATTRIBUTIONS (Article [34.01](#) des *Statuts*, Article 11 de l'[Annexe A](#) des *Statuts*)

Toute assemblée de département de la Faculté des arts et des sciences :

- a) après avoir consulté le comité des études, adopte un règlement pédagogique particulier, sous réserve d'une délégation de pouvoirs consentie conformément à l'article 14 de la charte, et le transmet pour approbation au conseil de la Faculté, que le règlement porte sur les études de premier cycle ou sur les études supérieures;
- b) établit les critères d'engagement des chargés de cours et des chargés d'enseignement; ces critères doivent être compatibles avec les normes et critères établis par l'assemblée universitaire.
- c) après avoir consulté le comité des études, adopte les programmes de baccalauréats spécialisés unidisciplinaires et les sujets majeurs et mineurs dans la discipline du département et les transmet pour approbation au conseil de la Faculté des arts et des sciences;
- d) après avoir consulté le comité des études, adopte les programmes des deuxième et troisième cycles dans la discipline du département ou les programmes interdisciplinaires de cycles supérieurs auxquels le département est partie et les transmet pour approbation au conseil de la Faculté;
- e) après avoir consulté le comité des études, donne son avis lors de l'élaboration des autres programmes qui concernent le département;

¹ Incluant les chercheurs, les chargés d'enseignement et les attachés de recherche du département. En vertu de l'article 37[.06] des Statuts, pour les fins de l'exercice des droits politiques, les attachés de recherche du département sont assimilés aux chargés d'enseignement. Ils ne participent cependant pas aux délibérations concernant une décision qui confère la permanence. (Réf. : Secrétariat général, Université de Montréal. *Recueil officiel, règlements, directives, politiques et procédures*, « Document d'information sur les droits politiques des membres du personnel enseignant », Numéro 50.27 (article 2.1 'Assemblée de département'), 19 novembre 2002.)

- f) participe à la nomination du directeur de département conformément à l'article 28.12 des statuts de l'université;
- g) est consultée par le directeur de département sur la préparation du budget et informée par lui, après son adoption, de la répartition des crédits d'immobilisation et de fonctionnement entre les divers postes budgétaires;
- h) adopte tout règlement concernant sa régie interne;
- i) donne son avis sur l'orientation de l'enseignement dans le département;
- j) fait toute recommandation concernant le département.

PROCÉDURE DES RÉUNIONS

Les réunions de l'assemblée de département se font conformément à la procédure décrite dans le *Guide de procédure des assemblées délibérantes*. La rédaction et la conservation des procès-verbaux doivent respecter la *Directive relative à la création et à la conservation des procès-verbaux et des dossiers-séances des organismes de l'Université (Recueil officiel, Directive numéro 40.26)*.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le quorum est le tiers des membres.

ASSEMBLÉE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (AFAS)

COMPOSITION ([Charte de l'Université, article 30](#) ; Articles [1.04](#), [30.01](#), [30.02](#) et [37.06](#) des *Statuts*)

L'assemblée de faculté se compose des professeurs de carrière et professeurs sous octroi de la faculté [incluant les chargés d'enseignement, les chercheurs et les attachés de recherche²].

Le doyen préside l'assemblée de faculté et la convoque chaque fois qu'il le juge à propos ou qu'au moins le quart de ses membres en fait la demande par écrit pour des motifs énoncés dans celle-ci. Le secrétaire de la faculté agit comme secrétaire d'assemblée.

ATTRIBUTIONS (Articles [19.01](#), [29.02](#), [29.03](#), [30.03](#) et [37.05](#) des *Statuts*)

L'assemblée de faculté :

a) donne son avis sur l'orientation de l'enseignement dans la faculté ;

b) fait toute recommandation concernant la faculté ;

c) participe à la nomination du doyen conformément l'article [28.01](#) ;

d) adopte tout règlement concernant sa régie interne ;

e) donne son avis sur toute modification des statuts facultaires de sa faculté ;

[f) élit dix-sept professeurs de carrière ou professeurs sous octroi à l'Assemblée universitaire, sept représentants au Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, et des professeurs en nombre égal aux deux tiers du nombre des membres d'office au Conseil de la Faculté des arts et des sciences ;]

[L'Assemblée a décidé que les consultations c) et élections f) se font sous forme d'un scrutin électronique.]

QUORUM (Articles [50.09](#) et [50.08](#) des *Statuts* ; CU-456-8)

Le quorum est de 100 personnes.

Une élection prévue par les présents statuts n'est valide que si au moins le tiers des membres habilités à voter y ont participé. Cependant, dans le cas des assemblées de la Faculté des arts et des sciences, la participation de cent (100) membres suffit.

² Secrétariat général, Université de Montréal. *Recueil officiel, règlements, directives, politiques et procédures*, « Document d'information sur les droits politiques des membres du personnel enseignant », Numéro [50.27](#) (article 2.2 'Assemblée de faculté'), 19 novembre 2002.

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CONFAS)

COMPOSITION (Article 5 de l'Annexe A des Statuts, Article 29.01 f) des Statuts ; CONFAS-726 et 2244 ; G.O.Q., 72-02-19, 85-11-30 et 96-02-24)

Malgré l'article 29.01, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences se compose des personnes suivantes :	[61]
a) le doyen, le ou les vice-doyens et le secrétaire de la faculté ;	[7]
b) les directeurs de chacun des départements ;	[25]
c) professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de faculté en nombre égal aux deux tiers du nombre des membres d'office ³ ;	[21]
d) trois étudiants nommés par le conseil représentant les étudiants prévus à l'article 37.01 des statuts de l'université ;	[3]
e) trois chargés de cours [élus par et parmi les chargés de cours de la faculté] ;	[3]
f) un diplômé de la faculté nommé par le conseil représentant les diplômés ;	[1]
g) un membre du personnel de soutien de la faculté nommé par le conseil représentant le personnel comme prévu à l'article 37.04 des statuts de l'université.	[1]

[Les responsables de programmes facultaires peuvent assister aux séances du CONFAS à titre d'observateurs.]

Dans le calcul du nombre de postes réservés aux membres élus, tout reste est arrondi à l'unité supérieure.

On ne peut élire au conseil plus de deux professeurs de carrière ou professeurs sous octroi du même département, ni plus d'un étudiant du même département.

Seuls les membres désignés en vertu des alinéas a), b) et c) siègent pour traiter des questions relatives à la carrière des professeurs et des chercheurs.

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des Statuts)

Le mandat des membres des conseils de faculté autres que les membres d'office est de trois ans renouvelable consécutivement une fois.

La durée d'un intérim est d'au plus six mois, renouvelable consécutivement une seule fois.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le quorum est le tiers des membres. [21]

³ Incluant les chercheurs, les chargés d'enseignement et les attachés de recherche du département. En vertu de l'article 37[.06] des Statuts, pour les fins de l'exercice des droits politiques, les attachés de recherche du département sont assimilés aux chargés d'enseignement. Ils ne participent cependant pas aux délibérations concernant une décision qui confère la permanence. (Réf. : Secrétariat général, Université de Montréal. *Recueil officiel, règlements, directives, politiques et procédures*, « Document d'information sur les droits politiques des membres du personnel enseignant », Numéro 50.27 (article 2.3.3 'Conseil de faculté de la FAS'), 19 novembre 2002.)

Le conseil de la Faculté des arts et des sciences :

- a) après avoir consulté le comité de coordination des études, adopte tous les programmes multi et interdisciplinaires et les transmet pour approbation à la commission des études;
- b) après avoir consulté le comité de coordination des études, approuve les programmes des baccalauréats spécialisés unidisciplinaires et les programmes unidisciplinaires de cycles supérieurs et les transmet pour approbation à la commission des études;
- c) après avoir consulté le comité de coordination des études, adopte le règlement pédagogique de la faculté et le transmet pour approbation à la commission des études;
- d) après avoir consulté le comité de coordination des études, approuve le règlement pédagogique particulier de chacun des départements, qu'il porte sur un programme de premier cycle ou de cycles supérieurs, et le transmet pour approbation à la commission des études;
- e) recommande au conseil de conférer les grades et de décerner les diplômes ou certificats;
- f) fait aux corps universitaires compétents toute recommandation concernant la création, la fusion ou la suppression de départements de la faculté;
- g) établit les besoins prioritaires de la faculté et fait à cet égard les recommandations appropriées;
- h) est consulté sur toute nouvelle répartition de crédits que le doyen peut faire entre les départements et services de la faculté;
- i) consulte l'assemblée de faculté, les assemblées de département et le comité de coordination des études chaque fois qu'il le juge à propos;
- j) recommande au doyen toute mesure qu'il juge utile à la régie interne de la faculté;
- k) adopte tout règlement concernant sa régie interne.

MEMBRES DU CONFAS

	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
P	2	criminologie	2020-05-31
	2	sociologie	<i>vice-doyenne et secrétaire de Faculté</i>
	2	travail social	2021-05-31
d	3	physique	2021-05-31
	3	sciences biologiques	2023-05-31
	1	philosophie	<i>doyen</i>
P	3	sciences biologiques	2020-05-31
P	2	anthropologie	2022-05-31
psa		PSA – Adjoint VD études – FAS-direction	2021-05-31
	2	démographie	2021-05-31
	1	littératures et langues du monde	2020-05-31
	3	chimie	2021-05-31
	2	communication	2023-05-31
	2	criminologie	<i>vice-doyenne</i>
	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2023-02-28
P	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2020-05-31
	1	philosophie	2022-05-31
P	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2022-05-31
P	2	psychoéducation	2020-05-31
	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
é		FAS	2020-04-30
P	1	histoire	2020-05-31
	1	études religieuses	2021-05-31
	1	littératures de langue française	2021-12-31
cc	2	sociologie	2021-05-31
	2	relations industrielles	2020-05-31
P	3	physique	2022-05-31
P	3	informatique et recherche opérationnelle	2020-05-31
P	2	communication	2022-05-31
P	2	relations industrielles	2022-05-31
	2	psychoéducation	2022-05-31
	2	sociologie	2021-05-31
	2	anthropologie	2022-05-31
	3	physique	2021-05-31
cc	1 et 2	anthropologie, CETASE et histoire	2021-05-31
	3	géographie	2022-05-31
	2	psychologie	2023-02-28
	2	science politique	<i>vice-doyen</i>
	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2022-05-31
	2	psychoéducation	<i>vice-doyenne</i>
é	2	relations industrielles	2020-04-30
	1	histoire	2023-05-31
P	3	sciences biologiques	2020-05-31
é	3	physique	2020-04-30
	3	informatique et recherche opérationnelle	2021-05-31
	2	criminologie	2022-05-31
	2	sciences économiques	2020-05-31
P	2	anthropologie	2021-05-31
	2	science politique	2022-05-31
	3	informatique et recherche opérationnelle	<i>vice-doyen</i>
P	1	histoire	2021-05-31
	3	chimie	<i>vice-doyen</i>
cc	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2021-05-31
P	3	chimie	2020-05-31
P	1	littératures et langues du monde	2020-05-31
P	3	physique	2020-05-31
	1	linguistique et traduction	2022-05-31
P	2	psychoéducation	2021-05-31
P	2	criminologie	2021-05-31
P		N.	
P		N.	

cc chargé de cours

d diplômé

é étudiant P professeur

psa membre du personnel de soutien

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CEFAS)

MANDAT ([Article 9 de l'Annexe A des Statuts](#); G.O.Q., 72-02-19, 87-07-04, 96-02-24 et 07-07-28 ; CONFAS-2.2, 99.2, 105, 1130, 1132, 1577, 2061 et 233-7)

Le comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences exerce les pouvoirs qui lui sont délégués conformément à l'[article 14 de la charte](#).
Le CONFAS a délégué au CEFAS les pouvoirs suivants :

1. Le pouvoir d'approuver le règlement pédagogique particulier de chacun des départements, dans la mesure où il se rapporte aux études de premier cycle, et de le transmettre pour approbation à la Commission des études.
2. Le pouvoir d'adopter [ou d'approuver] les modifications d'un programme affectant substantiellement le contenu ou la juridiction d'au maximum vingt pour cent des crédits du programme (jusqu'à 6 crédits pour le programme d'une mineure, jusqu'à 12 crédits pour le programme d'une majeure et jusqu'à 18 crédits pour le programme spécialisé de trois ans). Le pouvoir d'adopter [ou d'approuver], en cas d'urgence, des modifications aux programmes ne dépassant pas le tiers du programme concerné (30 crédits pour un programme spécialisé de trois ans, 20 crédits pour une majeure et 10 crédits pour une mineure). Le CEFAS fera obligatoirement rapport au CONFAS de ces modifications.
3. Le pouvoir d'adopter la création de cours de service de niveau premier cycle destinés à d'autres facultés que la FAS et de les transmettre pour approbation à la Commission des études.
4. Le pouvoir de recommander au Conseil de l'Université la répartition du budget de la Fondation Paulhus.
[...]
5. Le pouvoir d'assumer, en cas d'urgence, les pouvoirs du CONFAS énumérés ci-après si, lors d'une réunion dûment convoquée du CONFAS pour statuer sur une ou des affaires urgentes, le quorum du CONFAS n'est pas atteint et si le CEFAS après consultation des membres présents du CONFAS en reconnaît le caractère d'urgence :
 - [...]
 - [approuver] les modifications aux programmes d'études,
 - adopter les recommandations de comités de la FAS,
 - donner un avis concernant l'attribution de doctorats honorifiques.
6. Le pouvoir d'étudier à la demande du doyen toute question d'intérêt général pour la Faculté et de faire rapport lorsqu'il y a lieu au CONFAS.
7. Pour un temps limité, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'Assemblée universitaire ait modifié son règlement sur les nominations et les promotions à la FAS dans le sens des propositions acceptées par le CONFAS à ce sujet, lors de sa réunion du 28 mars 1973, le pouvoir de recommander au Conseil de l'Université l'attribution aux membres du personnel enseignant de la FAS de congés « senior », de congés sans traitement, de congés avec solde partielle, et de congés de perfectionnement.
8. Le pouvoir de recommander au Conseil de l'Université de conférer les grades, de décerner les diplômes ou certificats, selon l'[article \[8 e\] de l'Annexe A des Statuts](#), et le pouvoir d'attester, en vue de l'octroi éventuel de grades dits multifacultaires, que des étudiants ont complété certains programmes d'études.
9. Le pouvoir, que confère [au CONFAS] l'[article 28.12 des Statuts](#), de recommander la nomination des directeurs de département [et, par voie de conséquence, celui de recommander de prendre acte de la démission des directeurs de départements].
10. Le pouvoir que lui confère l'[article 27.06 des Statuts](#) de proposer une sanction à l'endroit d'un professeur ou d'être consulté avant l'imposition d'une sanction à un professeur, et le pouvoir que lui confère l'[article 27.11 des Statuts](#) d'imposer à un étudiant une sanction prévue à un règlement de faculté, département, institut ou école.
11. Le pouvoir de nommer membres du comité de nomination d'un directeur de département de la Faculté deux membres de l'Assemblée de Faculté ne faisant pas partie du département concerné ([Article 3 de l'Annexe A des Statuts](#)).

COMPOSITION (Article 7 de l'Annexe A des Statuts; G.O.Q. 72-02-19, 87-07-04, 96-02-24, 07-07-28 ; CONFAS-266-5.1)

Le Comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences [...] se compose des personnes suivantes : [15]

le doyen, le ou les vice-doyens et le secrétaire de la Faculté ; [7]

un nombre de membres élus égal à celui des membres d'office ; ceux-ci sont élus par le Conseil de la Faculté parmi ses membres et leur mandat se termine en même temps que leur mandat comme membres du Conseil ; [7]

[Lorsque le nombre de membres d'office du Comité exécutif est pair (8), il est recommandé de nommer quatre professeurs et quatre directeurs à titre de membre élu pour compléter la composition du comité.]

[Lorsque le nombre de membres d'office du Comité exécutif est impair (7), il est recommandé de nommer un professeur de plus que le nombre de directeurs à titre de membre élu pour compléter la composition du comité.]

[un membre étudiant.] [1]

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des Statuts; G.O.Q. 72-02-19, 87-07-04, 96-02-24, 07-07-28)

Le mandat des membres se termine en même temps que leur mandat comme membres du CONFAS.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

La majorité des membres. [8]

LISTE DES MEMBRES

	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
BOUCHARD, Frédéric	1	philosophie	<i>doyen</i>
AMIRAUX, Valérie	2	sociologie	<i>vice-doyenne et secrétaire de Faculté</i>
* CHANADY, Amaryll (dir.)	1	littératures et langues du monde	2020-05-31
COUSINEAU, Marie-Marthe	2	criminologie	<i>vice-doyenne</i>
* GINGRAS, Francis (dir.)	1	littératures de langue française	2021-05-31
* HAMEL, Sylvie	3	informatique et recherche opérationnelle	2020-05-31
* HEATON, Lorna	2	communication	2022-05-31
* LEONELLI, Richard (dir.)	3	physique	2021-05-31
MONTPETIT, Éric	2	science politique	<i>vice-doyen</i>
PARENT, Sophie	2	psychoéducation	<i>vice-doyen</i>
é POITRAS, Samuel	3	physique	2020-04-30
SAHRAOUI, Houari	3	informatique et recherche opérationnelle	<i>vice-doyen</i>
* SAUL, Samir	1	histoire	2021-05-31
SAUVÉ, Sébastien	3	chimie	<i>vice-doyen</i>
* STAFFORD, Luc	3	physique	2020-05-31
* <i>membre élu</i>	é	<i>étudiant</i>	

SOUS-COMITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ÉTUDE DES CAS DE PLAGIAT OU DE FRAUDE CONCERNANT LES ÉTUDIANTS (SCP-CEFAS)

COMPOSITION (CEFAS-472-4)

Ce comité est composé du secrétaire de Faculté, d'un [professeur élu] membre du CEFAS, ainsi que d'un étudiant. Le professeur [membre] sera choisi [de préférence] en fonction du secteur qu'il représente selon la provenance des cas de plagiat soumis au comité.

L'adjoint du secrétaire de Faculté (président) assiste à titre de membre observateur avec voix consultative. Il agit à titre de secrétaire du SCP-CEFAS.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat des membres se termine en même temps que leur mandat comme membres du CEFAS.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
AMIRAUX, Valérie	2	sociologie	<i>vice-doyenne et secrétaire de Faculté</i>
é POITRAS, Samuel	3	physique	2020-04-30
<i>Un membre du CEFAS</i>			

MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DE LA FAS

COMITÉ CONJOINT DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CCFAS)

MANDAT (Article 31.03 des Statuts, CONFAS-360-8)

Le mandat du comité conjoint [de la Faculté des arts et des sciences] est d'étudier toute question intéressant les étudiants [de la] Faculté qu'elle soit soumise par le doyen, le conseil de la faculté ou l'association des étudiants de la faculté et d'adresser ses recommandations au doyen, au conseil de faculté et à l'association des étudiants de la faculté, selon le cas.

COMPOSITION (Article 31.03 des Statuts, CONFAS-360-8)

Le CCFAS est présidé par un membre du Conseil de la faculté désigné par le doyen.

Il se compose, en outre, de deux professeurs de carrière ou professeurs sous octroi nommés par le CONFAS [sur recommandation du CÉLCAN] et de trois étudiants nommés par le conseil représentant les étudiants.

[Le directeur du Bureau du doyen assiste à titre de membre observateur avec voix consultative. Il agit à titre de secrétaire du CCFAS.]

NOTE – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (Article 31.03 des Statuts)

Le mandat des membres du CCFAS est d'au plus trois années consécutives.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le tiers des membres.

[2]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
WEMMERS, Jo-Anne	2	criminologie, <i>présidente, membre du CONFAS</i>	2021-05-31
^p BOYER, Michel	3	informatique et recherche opérationnelle	2020-12-31
^é DE MUNS DARTEVELLE, Claire	2	science politique	2020-04-30
^é POITRAS, Samuel	3	physique	2020-04-30
^p RIBOUILLAUT, Denis	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2021-05-31
^é SAUVÉ-LACOURSIÈRE, Alecsandre	3	physique	2020-04-30
^é <i>étudiant</i>	^p	<i>professeur</i>	

COMITÉ DES ÉLECTIONS ET DES CANDIDATURES (CÉLCAN)

Le CÉLCAN est né de la fusion du Comité des élections de la FAS et du Comité des candidatures.

MANDAT (Articles 19.01 e) et F); 34.01 d); et 5 c), e) et g) de l'Annexe A; des *Statuts* de l'Université de Montréal, AFAS 5, CONFAS-306-7.1, CONFAS-360-8.)

1. proposer au CONFAS le nom de personnes aptes à faire partie des divers comités du CONFAS ainsi que des organismes de l'Université qui comprennent parmi leurs participants des membres nommés par le CONFAS ;
2. proposer au CONFAS une politique générale quant à la composition de ces comités ;
3. lorsqu'il établit des candidatures à ces comités [CCFAS, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH],
 - s'assurer que les secteurs (tels que définis aux recommandations 24, 25 et 26 du rapport de la Commission du bilan) et les unités académiques soient adéquatement représentés aux divers comités, en tenant compte de la provenance du président du comité,
 - donner la préférence à des collègues provenant d'unités académiques qui, dans le passé n'ont été que peu ou pas représentés,
 - voir à ce qu'un professeur ne puisse à la fois être membre de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH,
4. consulter les présidents de comités lorsqu'ils établissent la liste de candidatures à étudier pour combler les vacances qui surviennent ;
5. recevoir les résultats [d'appels de candidatures et de scrutins menés auprès des membres de l'AFAS, des chargés de cours et du personnel de soutien administratif pour le COÉT, COÉTSUP,] CONFAS, le CONFESP et l'AU ;
6. voir à la divulgation des résultats en ne révélant que le nom des personnes qui, au jugement du Comité, ont recueilli un nombre significatif de voix ;
7. s'assurer de la diffusion du nom des candidats élus.

COMPOSITION

Outre le président (secrétaire de la Faculté), le CÉLCAN est composé de six membres élus par et parmi les membres professeurs du CONFAS représentant les trois secteurs de la FAS (deux professeurs pour chaque secteur).

L'adjoint du secrétaire de Faculté assiste à titre de membre observateur avec voix consultative. Il agit à titre de secrétaire du CÉLCAN.

NOTE – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat des membres du Comité des élections et des candidatures est d'au maximum trois ans ou prend fin au moment où leur mandat au CONFAS se termine.

QUORUM

Le quorum est fixé à la majorité simple.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
AMIRAUX, Valérie	2	sociologie	<i>vice-doyenne et secrétaire de Faculté</i>
AMICELLE, Anthony	2	criminologie	2020-05-31
DESROCHERS, Nadine	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2020-05-31
FRASER, Sarah	2	école de psychoéducation	2021-05-31
GENEQUAND, Philippe	1	histoire	2020-05-31
HAMDAN, Ahmed	3	physique	2022-05-31
SINATRA, Michael	1	littératures et langues du monde	2020-05-31

COMITÉ DES ÉTUDES (COÉT)

MANDAT (Article 34.01 des *Statuts*, Articles 8 et 9 de l'Annexe A des *Statuts*, CONFAS-170.1, 1196, et 1234)

Le COÉT fait les études nécessaires et les recommandations appropriées pour que le Conseil puisse exercer les pouvoirs prévus aux articles 8 et 9 de l'Annexe A des *Statuts*.

[Il exerce] les fonctions du Comité des études, tel que défini à l'article 34.01 des *Statuts* [:] Le Comité donne son avis au Conseil de la Faculté sur tout projet d'élaboration, de modification de programme d'étude et de modification du Règlement pédagogique.

[Il exerce aussi le mandat autrefois dévolu au Comité de l'éducation permanente :] À la demande du Conseil de la FAS, de la direction de la Faculté ou de sa propre initiative, [il] fait des recommandations au Conseil de la Faculté sur toute question relative aux objectifs que doit poursuivre la Faculté en matière d'éducation continue et sur les moyens à prendre pour les réaliser. En ce domaine, [il] sert aussi de comité aviseur auprès [...] du COPLAN (Comité de la planification) et de la direction de la Faculté.

COMPOSITION (Article 34.01 des *Statuts*, CONFAS-170.1, 1177, 1234, 1498, CONFAS-306-7.1)

Les conseils de faculté déterminent la composition des comités des études; ces comités comprennent au moins huit et au plus treize membres, soit :

- a) le doyen [ou son représentant] qui en est le président ;
- b) au moins trois étudiants de premier cycle de la faculté ;
- c) au moins trois professeurs de carrière ou professeurs sous octroi;
- d) deux chargés de cours [élus par scrutin électronique, par et parmi les chargés de cours de la faculté] ;
- e) au plus deux diplômés de la faculté [nommés par le Comité des études] qui n'y sont ni étudiants, ni professeurs, ni chargés de cours.

L'adjoint au vice-doyen aux études ainsi que le directeur académique du SAFIRE, ou son représentant, assistent à titre de membres observateurs avec voix consultative. L'adjoint au vice-doyen agit comme secrétaire.

NOTE – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des *Statuts*, CONFAS-170.1, 1177, 1234, 1498 et article 34.01 des *Statuts*)

Le mandat des membres du Comité est d'au plus trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des *Statuts*)

Le tiers des membres.

[4]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
PARENT, Sophie	2	psychoéducation	<i>vice-doyenne et présidente</i>
ACHILLE, Marie	2	psychologie	2022-05-31
é DE MUNS DARTEVELLE, Claire	2	science politique	2020-04-30
c DESROSIERS-LAUZON, Godefroy	2	science politique	2021-05-31
GAUTHIER, Sonia	2	travail social	2020-05-31
GONZALEZ DIEGUEZ, Guadalupe	1	études religieuses	2020-06-30
HUSSIN, Véronique	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
é PAYETTE, Sara	2	relations industrielles	2020-04-30
é POITRAS, Samuel	3	physique	2020-04-30
c PISKUNOVA, Ekaterina	2	science politique	2021-05-31
RUBIERA, Javier	1	littératures et langues du monde	2022-05-31
TALBOT, Julie	3	géographie	2020-05-31
c chargé de cours		é étudiant	

COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (COÉTSUP)

MANDAT (Article 34.01 des Statuts, Articles 8 et 9 de l'Annexe A des Statuts, CONFAS-264-5.1)

Le COÉTSUP exerce les fonctions du Comité des études. Le Comité donne son avis au Conseil de Faculté sur tout projet d'élaboration, de modification de programme d'étude et de modification du *Règlement pédagogique*, pour que le Conseil puisse exercer les pouvoirs prévus aux articles 8 et 9 de l'Annexe A des Statuts.

[Il] a aussi le mandat de faire des recommandations propres à faciliter le maintien et le développement de perspectives multidisciplinaires et il lui revient d'entretenir les relations avec les autres facultés au niveau des études supérieures.

COMPOSITION (Article 34.01 des Statuts, CONFAS-264-6.2)

Les conseils de faculté déterminent la composition des comités des études ; ces comités comprennent au moins huit et au plus treize membres, soit :

- a) le doyen [ou son représentant] qui en est le président ;
- b) au moins trois étudiants de cycles supérieurs de la faculté ;
- c) au moins trois professeurs de carrière ou professeurs sous octroi ;
- d) deux chargés de cours [élus par scrutin électronique, par et parmi les chargés de cours de la faculté] ;
- e) au plus deux diplômés de la faculté [nommés par le Comité des études] qui n'y sont ni étudiants, ni professeurs, ni chargés de cours.

Un adjoint au vice-doyen aux études ainsi que le vice-doyen à la recherche, ou son représentant, assistent à titre de membres observateurs avec voix consultative. L'adjoint au vice-doyen agit comme secrétaire.

NOTE – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des Statuts, CONFAS-264-5.1 et article 34.01 des Statuts)

Le mandat des membres est d'au plus trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le tiers des membres.

[4]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
COUSINEAU, Marie-Marthe	2	criminologie	<i>vice-doyenne et présidente</i>
ANGERS, Annie	3	sciences biologiques	2021-05-31
BORO, Joyce	1	littératures et langues du monde	2022-05-31
BRODEUR, Patrice	1	études religieuses	2020-05-31
é CHABOT-MARTIN, Camille	2	science politique	2020-04-30
D'ANTONO, Bianca	2	psychologie	2022-05-31
DRAPEAU, Michelle	2	anthropologie	2021-05-31
é GARIÉPY, Alexandra		FAS	2020-04-30
c PISKUNOVA, Ekaterina	2	science politique	2021-05-31
PELLERIN, Christian	3	chimie	2021-05-31
é SAUVÉ-LACOURSIÈRE, Alecsandre		FAS	2020-04-30
c XIE, XIAOMEG		Centre d'études asiatiques	2022-05-31
c chargé de cours	é étudiant		

COMITÉ DES NOMINATIONS (CONOM)

MANDAT (Article 29.07 des Statuts, Articles 1 et 10 de l'Annexe A des Statuts, CONFAS 99.1, 99.3 et 1196)

Ce comité exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil de la faculté avec l'autorisation du conseil, conformément à l'article 14 de la Charte.

Le CONOM a pour mandat de recommander au Conseil de l'Université la nomination du personnel enseignant. De plus, le CONOM a le pouvoir de recommander au Conseil de l'Université :

- a) le détachement d'un membre du personnel enseignant d'un département de la FAS à des fonctions académiques ou administratives à l'intérieur de l'Université,
- b) la mise à la retraite anticipée, à la demande de l'intéressé, d'un membre du personnel enseignant de la FAS,
- c) la modification de statut (plein temps à demi-temps, ou demi-temps à plein temps) d'un membre du personnel enseignant de la FAS.

Le CONOM a aussi le pouvoir de recommander de prendre acte de la démission d'un membre du personnel enseignant.

COMPOSITION (Article 29.07 des Statuts et CONFAS 93.6.2, 100.1.1 et 1177)

[...] Au plus sept [7] membres nommés par le doyen parmi les professeurs de la Faculté et agréés par le Conseil de la Faculté.

Ce comité est présidé par le doyen [ou son représentant].

Afin de constituer le CONOM, le CÉLCAN :

- fait une liste par ordre prioritaire des candidats qu'il juge aptes à faire partie du Comité des nominations,
- fait réviser la liste par le doyen qui indique alors les candidats qui lui sont acceptables ; si aucun candidat n'est acceptable pour le doyen, le CÉLCAN fait de nouvelles propositions,
- present les candidats qui sont proposés par le CÉLCAN et acceptés par le doyen,
- fait rapport au CONFAS qui doit agréer la composition du Comité des nominations.

NOTE – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des Statuts)

Le mandat des membres est de trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le tiers des membres.

[3]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
MONTPETIT, Éric	2	science politique	<i>vice-doyen et président</i>
BELLEVILLE, Sylvie	2	psychologie	2022-05-31
BLENNEMANN, Gordon	1	histoire	2020-05-31
DUBOIS, Frédérique	3	sciences biologiques	2021-05-31
SCHMITZER, Andreea-R.	3	chimie	2020-05-31
TANNER, Samuel	2	criminologie	2021-05-31
VAN RAHDEN, Till Benjamin	1	littératures et langues du monde	2020-06-01

COMITÉ DE LA PLANIFICATION (COPLAN)

MANDAT (CONFAS-5.2.1 et 1196)

Le COPLAN fait les études nécessaires et les recommandations appropriées pour que le Conseil de la Faculté puisse exercer les pouvoirs prévus aux alinéas f) et g) de l'article 8 de l'Annexe A des Statuts ; il étudie également toute affaire relative à la planification et fait au Conseil de la Faculté les recommandations qui s'imposent. Spécifiquement :

- f) fait aux corps universitaires compétents toute recommandation concernant la création, la fusion ou la suppression de départements de la Faculté ;
- g) établit les besoins prioritaires de la Faculté et fait à cet égard les recommandations appropriées.

COMPOSITION (CONFAS-5.2.3, 1177 et 1260)

[Le COPLAN se compose de sept [7] membres soit le président (vice-doyen) et six membres nommés par le CONFAS sur recommandation du CÉLCAN.]

[Il n'y a] pas de représentant étudiant au Comité de la planification.

NOTE – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (CONFAS-5.2.3, 1177 et 1260)

Le mandat des membres est de trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le tiers des membres.

[3]

LISTE DES MEMBRES

	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
SAHRAOUI, Houari	3	informatique et recherche opérationnelle	vice-doyen et président
BRUMMANS, Boris	2	communication	2022-05-31
JOUSSEMET, Mireille	2	psychologie	2022-05-31
LAROCHELLE, Catherine	1	histoire	2022-05-31
LÉGER, Christian	3	mathématiques et statistique	2020-05-31
MELANÇON, Benoît	1	littératures de langue française	2020-05-31
VALLÉE-BÉLISLE, Alexis	3	chimie	2020-05-31

COMITÉ DES PROMOTIONS (COPROM)

MANDAT (Articles 29.07 et article 10 de l'Annexe A des Statuts, CONFAS 2.1 et 1196)

Le Conseil de la FAS délègue aux organismes et officiers désignés à l'article 27.04 des Statuts et au Règlement sur la nomination et la promotion de professeurs de la Faculté des arts et des sciences adopté par l'Assemblée universitaire le 10 avril 1972, le pouvoir que lui confère l'article 29 de la Charte, de recommander la promotion des professeurs et des autres membres du personnel enseignant.

COMPOSITION (Article 29.07 des Statuts, et CONFAS 93.6.2, 100.1.1 et 1177)

[...] Au plus sept [7] membres nommés par le doyen parmi les professeurs de la Faculté et agréés par le Conseil de la Faculté.

Ce comité est présidé par le doyen [ou son représentant].

Afin de constituer le COPROM, le CÉLCAN :

- fait une liste par ordre prioritaire des candidats qu'il juge aptes à faire partie du Comité des promotions,
- fait réviser la liste par le doyen qui indique alors les candidats qui lui sont acceptables ; si aucun candidat n'est acceptable pour le doyen, le CÉLCAN fait de nouvelles propositions,
- present les candidats qui sont proposés par le CÉLCAN et acceptés par le doyen,
- fait rapport au CONFAS qui doit agréer la composition du Comité des promotions.

NOTE – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des Statuts)

Le mandat des membres est de trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des Statuts)

Le tiers des membres.

[3]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
MONTPETIT, Éric	2	science politique	<i>vice-doyen et président</i>
BERNIER, Annie	2	psychologie	2020-05-31
DROUIN, Patrick	1	linguistique et traduction	2020-05-31
DURAND, Claire	2	sociologie	2022-05-31
LEBEL, Hélène	3	chimie	2021-05-31
MACDONALD, Iain	1	philosophie	2021-05-31
ROORDA, Sjoerd	3	physique	2022-05-31

COMITÉ DE LA RECHERCHE (CORECH)

MANDAT (CONFAS-535 et 1196)

Le CORECH fait pour le CONFAS les études jugées nécessaires ou souhaitables pour influencer ou appliquer les politiques de l'Université en matière de recherche, pour élaborer les politiques propres de la Faculté en ces matières et dans les limites de sa juridiction ; il propose des mesures de nature à favoriser, par l'animation et la coordination de l'information, le développement de la recherche disciplinaire et interdisciplinaire au sein de la FAS.

Les mandats confiés autrefois au Comité des services documentaires et au Comité pour le Centre de calcul sont exercés par le CORECH :

- étudier toute affaire relative aux services documentaires (bibliothèques, centres de documentation, médiathèques, cartothèques, etc.) et [faire] au Conseil les recommandations appropriées ;
- permettre des échanges suivis entre les usagers de la FAS et la direction du Centre de calcul en vue de :
 1. recueillir l'information nécessaire pour renseigner la direction du Centre de calcul sur les besoins des usagers de la FAS ;
 2. étudier les services rendus par le Centre de calcul aux usagers de la FAS et de proposer des améliorations possibles ;
 3. étudier comment les services du Centre de calcul pourraient être élargis pour satisfaire aux besoins de certains usagers auxquels le Centre ne répond pas ;
 4. conseiller le Centre de calcul quant à ses orientations relatives aux services aux usagers ;
 5. faire toute recommandation en vue d'une meilleure utilisation du Centre de calcul par les départements de la FAS.

COMPOSITION (CONFAS-1196, 1177 et 1260)

[...] Le CORECH se compose de six membres dont le président (vice-doyen) et quatre membres élus par le CONFAS, sur recommandation du CÉLCAN. De ces quatre membres, trois proviendront respectivement des grands secteurs de la Faculté, tels que définis dans le document sur la politique de composition des Comités, et un proviendra d'une école professionnelle.

[... Le CORECH comprend] un membre étudiant désigné parmi les étudiants gradués de la FAS par le Conseil représentant les étudiants tel que défini à l'article 37.01 des *Statuts*.

NOTE – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CCFAS, CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (CONFAS-1196, 1177 et 1260)

Le mandat des membres est de trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des *Statuts*)

Le tiers des membres.

[2]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
SAUVÉ, Sébastien	3	chimie	<i>vice-doyen et président</i>
BRODEUR, Jacques	3	sciences biologiques	2022-05-31
é DESROCHES, Jonathan	3	physique	2020-04-30
FROGER, Marion	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2022-05-31
POIRIER, Marie-Andrée	2	travail social	2021-05-31
TAPPOLET, Christine	1	philosophie	2021-05-31
é <i>membre étudiant aux cycles supérieurs</i>			

COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES CLASSIQUES

MANDAT (CONFAS-1738)

Le Comité d'orientation est responsable de l'orientation, de la planification et de l'évaluation des diverses activités du Centre.

Il est responsable d'organiser et de gérer les activités d'animation scientifique du Centre : programme de conférences et de colloques, planification de la recherche subventionnée, développement des ressources documentaires, etc.

Il est responsable de la préparation d'un rapport des activités du Centre, qui doit être soumis annuellement au doyen.

Il est responsable de la préparation du rapport d'autoévaluation du Centre lorsque celui-ci est évalué dans le cadre de l'évaluation périodique des unités académiques ou dans le cadre de toute évaluation décidée par le doyen.

COMPOSITION (CONFAS-1738)

Le Comité d'orientation est formé du directeur du Centre, qui le préside, et de trois professeurs du secteur Lettres et sciences humaines de la Faculté, nommés par le doyen après consultation du CONFAS.

DURÉE DU MANDAT (CONFAS-1738)

Le directeur est nommé par le doyen pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
DORION, Louis-André	1	philosophie, <i>directeur du Centre, président</i>	2023-05-31
BOUCHARD, Elsa	1	philosophie	2022-05-31
PERREAULT, Jacques Y.	1	histoire	2022-05-31
RASCHLE, Christian	1	histoire	2022-05-31

COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES ASIATIQUES

MANDAT (CONFAS-1772)

Le Comité d'orientation est responsable de l'orientation, de la planification et de l'évaluation des diverses activités d'enseignement, de recherche, d'animation scientifique et de développement des collections du CETASE.

Il reçoit et approuve le rapport des activités du CETASE, qui doit être soumis annuellement au doyen.

Il reçoit et approuve le rapport d'autoévaluation du CETASE lorsque celui-ci est évalué dans le cadre de l'évaluation périodique des unités académiques ou dans le cadre de toute évaluation décidée par le doyen.

COMPOSITION (CONFAS-1772)

Le Comité d'orientation est formé du directeur du CETASE, qui le préside, et de quatre professeurs des secteurs Lettres et sciences humaines (2), et Sciences sociales et psychologie (2), nommés par le doyen après consultation du CONFAS, pour des mandats de trois ans renouvelables. (Il n'est pas exclu que certains de ces professeurs soient par ailleurs membres du CETASE.)

DURÉE DU MANDAT (CONFAS-1772)

Le directeur est nommé par le doyen pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
MONNAIS, Laurence	1	histoire, <i>directrice du Centre, présidente</i>	2023-05-31
BATES, Karine	2	anthropologie	2022-05-31
BERNIER, Bernard	2	anthropologie	2022-05-31
MONNET, Rodica-Livia	1	littératures et langues du monde	2022-05-31
OWNBY, David	1	histoire	2022-05-31

COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES MÉDIÉVALES

MANDAT (CONFAS-1806)

Le Comité d'orientation est responsable de l'orientation, de la planification et de l'évaluation des diverses activités du Centre.

COMPOSITION (CONFAS-1806)

Le Comité est formé du directeur du Centre d'études médiévales, qui le préside, et de trois professeurs du secteur Lettres et sciences humaines de la Faculté, nommés par le doyen après consultation du CONFAS.

DURÉE DU MANDAT (CONFAS-1806)

Le directeur est nommé par le doyen pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
GIANINNI, Gabriele	1	littératures de langue française <i>directeur du Centre, président</i>	2023-05-31
GENEQUAND, Philippe	1	histoire	2022-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2022-05-31
TANTON, Kristine	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2022-05-31

COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE DE LANGUES (COCL)

MANDAT (CONFAS-311-8)

Le Comité d'orientation du Centre de langues exerce les responsabilités dévolues aux comités de programmes, en ce qui concerne les projets de développement linguistique et pédagogique, ainsi que les propositions de création, de modification ou d'abolition de cours. Il est en outre responsable de la création ou de la modification des exigences de qualification pour les cours confiés aux chargés de cours.

COMPOSITION (CONFAS-311-8)

Le Comité assure la gouvernance académique du Centre de langues. Il est formé du vice-doyen aux études de 1er cycle de la FAS (membre d'office), du directeur du SAFIRE, du directeur du Centre de langues, de deux membres du corps professoral désignés par le doyen de la FAS, du responsable de la coordination et de l'animation académique également désigné par le doyen de la FAS, de deux responsables de cours de langue, de deux chargés de cours du Centre de langues, d'un étudiant désigné par un regroupement d'associations étudiantes.

DURÉE DU MANDAT

Le directeur est nommé par le doyen pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
PARENT, Sophie	2	psychoéducation	<i>vice-doyenne et présidente</i>
ACHILLE, Marie	2	psychologie	<i>directrice du SAFIRE</i>
AUGER, Julie	1	linguistique et traduction	2022-05-31
DUBUC, Sylvie		Centre de langues	<i>directrice du Centre</i>
é DÉSILETS, Camille	2	psychologie	2020-04-30
FRIEDMAN, Sorel		Centre de langues	<i>coordonnatrices des cours</i>
GRÜTER, Hildegard		Centre de langues	<i>coordonnatrices des cours</i>
LODI, Gabriella		Centre de langues	<i>coord. et anim. académiques</i>
PALBA DE LA FUENTE, Anahi	1	littératures et langues du monde	2022-05-31
SAMEPERI, Jacqueline		chargée ce cours Centre de langues	2022-05-31
TOQUERO, Aranzazu		chargée de cours Centre de langues	2022-05-31
é membre étudiant			

MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES FACULTAIRES ET INTERFACULTAIRES DE 1^{ER} CYCLE

COMITÉS DE PROGRAMMES FACULTAIRES (CONFAS-296-9.1)

GESTION ADMINISTRATIVE

Le programme facultaire relève de la FAS. Le doyen établit les modalités relatives à sa gestion administrative.

RESPONSABILITÉ ACADÉMIQUE

La gestion académique du programme est confiée à un responsable de programme nommé par le CEFAS, sur recommandation du doyen après avoir pris avis auprès du vice-doyen aux études de premier cycle.

Lorsque le programme est lié à un centre d'études ou au SAFIRE, le responsable de programme est le directeur du centre ou du SAFIRE.

COMITÉ DE PROGRAMME

CONSTITUTION

Le programme facultaire est sous la gouverne d'un comité de programme composé d'un minimum de quatre membres et d'un maximum de sept membres, nommés selon la procédure suivante :

- le responsable de programme est membre d'office ;
- deux à cinq professeurs nommés par le CEFAS sur recommandation du doyen, après avoir pris avis auprès du vice-doyen aux études de premier cycle et du responsable de programme ;
- un membre étudiant désigné par son association, dans le cas où les étudiants d'un programme facultaire sont constitués en association reconnue comme représentative des étudiants par l'Université de Montréal.

PRÉSIDENT

Le responsable de programme agit à titre de président du comité de programme. Il doit s'assurer de la bonne marche du comité dans l'exécution de son mandat. Il a notamment la responsabilité de convoquer les réunions, d'établir l'ordre du jour et de voir au bon déroulement des séances.

DÉFINITION DU MANDAT

Le comité de programme encadre l'organisation, l'administration et l'évolution du programme. Notamment,

- a) il reçoit les propositions du responsable de programme relatives aux modifications du programme ou propose des modifications ; il suit l'évolution des cohortes d'étudiants ; il veille au bon déroulement et à la pertinence du programme ; il transmet toute recommandation au COÉT ;
- b) il donne son avis sur toute question relative au programme telle que le budget, le personnel enseignant, le cheminement des étudiants, etc. ;
- c) il se réunit au moins une fois par année ;
- d) il soumet au COÉT un rapport annuel de ses activités.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat du responsable de programme et des autres membres du comité est de trois ans.

Lorsque le responsable est directeur d'un centre ou directeur du SAFIRE, son mandat se termine en même temps que son mandat de direction.

COMITÉ DU PROGRAMME ANNÉE PRÉPARATOIRE

ACHILLE, Marie	2	psychologie, <i>directrice académique du SAFIRE</i> <i>et responsable du programme</i>	2022-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2022-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2020-05-31
KEMPENEERS, Marianne	2	sociologie	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME COMPLÉMENTS DE FORMATION

ACHILLE, Marie	2	psychologie, <i>directrice académique du SAFIRE</i> <i>et responsable du programme</i>	2022-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2022-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2020-05-31
KEMPENEERS, Marianne	2	sociologie	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE LA MINEURE ARTS ET SCIENCES

ACHILLE, Marie	2	psychologie, <i>directrice académique du SAFIRE</i> <i>et responsable du programme</i>	2022-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2022-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2020-05-31
KEMPENEERS, Marianne	2	sociologie	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN BIO-INFORMATIQUE

CSÜROS, Miklós	3	informatique et recherche opérationnelle, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
DESGROSELLERS, Luc		biochimie et médecine moléculaire	2019-05-31
EL-MABROUK, Nadia	3	informatique et recherche opérationnelle	2021-05-31
* FOURNELLE, Dominique		biochimie et médecine moléculaire	2021-05-31
HUSSIN, Julie		médecine	2021-05-31
PECHMANN, Sebastian		biochimie et médecine moléculaire	2021-05-31
POULIN, Pierre	3	informatique et recherche opérationnelle	2021-05-31
SEROHIJOS, Adrian		biochimie et médecine moléculaire	2021-05-31

* *membre étudiant*

COMITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ASIATIQUES

MONNAIS, Laurence	1	histoire, <i>responsable des programmes</i>	2023-05-31
BERNIER, Bernard	2	anthropologie	2020-05-31
CAOUILLE, Dominique	2	science politique	2020-05-31
COMTOIS, Claude	3	géographie	2020-05-31
MONNET, Rodica-Livia	1	littératures et langues du monde	2020-05-31

COMITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES CLASSIQUES

DORION, Louis-André	1	philosophie, <i>responsable des programmes</i>	2023-05-31
BOUCHARD, Elsa	1	philosophie	2020-05-31
RASCHLE, Christian	1	histoire	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN ÉTUDES FÉMINISTES, DES GENRES ET DES SEXUALITÉS

DUFOUR, Pascale	2	science politique, responsable des programmes	2020-05-31
BILGE, Sirma	2	sociologie	2020-05-31
CHUNG, Ryoa	1	philosophie	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN ÉTUDES INTERNATIONALES 1^{er} CYCLE

AREL-BUNDOCK, Vincent	2	science politique, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
BOUCHARD, Carl	1	histoire	2020-05-31
DIZDAR, Deniz	2	sciences économiques	2021-05-31
ROTHMAYR ALLISON, Christine (dir.)	2	science politique	2021-05-31
N.		droit	

COMITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES MÉDIÉVALES

GIANNINI, Gabriele	1	littératures de langue française, <i>responsable des programmes</i>	2023-05-31
BLENNEMANN, Gordon	1	histoire	2020-05-31
N.	1		

COMITÉ DU PROGRAMME D'ÉTUDES QUÉBÉCOISES

DUPUIS, Gilles	1	littératures de langue française, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
BHERER, Laurence	2	science politique	2020-05-31
LAROCHELLE, Catherine	1	histoire	2022-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN NEUROSCIENCE COGNITIVE

GOSSELIN, Frédéric	2	psychologie, <i>responsable du programme</i>	2022-05-31
* LEVASSEUR, Anthony	2	psychologie	2020-12-31
MCKERRAL, Michelle	2	psychologie	2023-05-31
TRAUBE, Caroline		musique	2021-05-31
TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction	2022-05-31

* *membre étudiant*

COMITÉ DU PROGRAMME DE MINEURE EN SCIENCES COGNITIVES

VALOIS, Daniel	1	linguistique et traduction, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
BANDINI, Aude	1	philosophie	2020-05-31
JOUBERT, Sven	2	psychologie	2020-05-31
LANGLAIS, Philippe	3	informatique et recherche opérationnelle	2020-05-31

COMITÉS DE PROGRAMMES INTERFACULTAIRES

(Protocoles spécifiques.)

Les comités de programmes interfacultaires sont régis par des protocoles établis et signés par les facultés partenaires.

Conformément aux statuts de l'Université, le doyen dirige les études de sa faculté et voit à l'application du Règlement des études en ce qui concerne les cours de sa faculté et les programmes multifacultaires dont la responsabilité a été attribuée à sa faculté par entente interfacultaire.

COMITÉ DU PROGRAMME DE LA MINEURE EN ÉTHIQUE ET DROIT

DIETSCH, Peter	1	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
DILHAC, Marc-Antoine	1	philosophie	2020-05-31
N.		droit	

COMITÉ DE PROGRAMME DU BACCALAURÉAT EN MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

DAIGLE, France		médecine, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
BOISCLAIR, Daniel	3	sciences biologiques	2022-05-31
* CHAMARD, Joey	3	microbiologie	2019-09-30
DROLET, Marc		médecine	2019-05-31
GAGNON, Carl		médecine vétérinaire	2022-05-31
HIJRI, Mohamed	3	sciences biologiques	2021-05-31
* LAPLANTE BEAUCHAMP, Terrie	3	microbiologie	2019-09-30
LESAGE, Sylvie		médecine	2019-05-31
SHAPIRO, Jesse	3	sciences biologiques	2022-05-31
SOUDEYNS, Hugo		médecine	2019-05-31

* *membre étudiant*

COMITÉ DES PROGRAMMES EN ÉTUDES AUTOCHTONES

BOUSQUET, Marie-Pierre	2	anthropologie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
HERRMANN, Thora Martina	3	géographie	2020-05-31
JACCOUD, Mylène	2	criminologie	2022-05-31
N.		droit	

MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES FACULTAIRES, INTERFACULTAIRES ET CONJOINTS – ÉTUDES SUPÉRIEURES

COMITÉS DE PROGRAMMES FACULTAIRES (CONFAS-296-9.2)

GESTION ADMINISTRATIVE

Le programme facultaire relève de la FAS. Le doyen établit les modalités relatives à sa gestion administrative.

RESPONSABILITÉ ACADÉMIQUE

La gestion académique du programme est confiée à un responsable de programme nommé par le CEFAS, sur recommandation du doyen après avoir pris avis auprès du vice-doyen responsable des études supérieures.

COMITÉ DE PROGRAMME

CONSTITUTION

Le programme facultaire est sous la gouverne d'un comité de programme composé d'un minimum de quatre membres et d'un maximum de sept membres, désignés selon la procédure suivante :

- le responsable du programme et le vice-doyen responsable des études supérieures ou son représentant sont membres d'office ;
- deux à cinq professeurs nommés par le CEFAS sur recommandation du doyen, après avoir pris avis auprès du vice-doyen aux études supérieures et du responsable de programme ;
- un membre étudiant désigné par son association, dans le cas où les étudiants d'un programme facultaire sont constitués en association reconnue comme représentative des étudiants par l'Université de Montréal.

PRÉSIDENTE

Le vice-doyen responsable des études supérieures ou son représentant agit à titre de président du comité de programme. Le rôle de président consiste à s'assurer de la bonne marche du comité dans l'exécution de son mandat. Il a notamment la responsabilité de convoquer les réunions, d'établir l'ordre du jour et de voir au bon déroulement des séances.

DÉFINITION DU MANDAT

Le comité de programme encadre l'organisation, l'administration et l'évolution du programme. Notamment,

- a) il reçoit les propositions du responsable de programme relatives aux modifications du programme ou propose des modifications ; il suit l'évolution des cohortes d'étudiants ; il veille au bon déroulement et à la pertinence du programme ; il transmet toute recommandation au COÉTSUP ;
- b) il donne son avis sur toute question relative au programme telle que le budget, le personnel enseignant, le cheminement des étudiants ;
- c) il se réunit au moins une fois par année ;
- d) il soumet au COÉTSUP un rapport annuel de ses activités.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat du responsable de programme et des autres membres du comité est de trois ans.

COMITÉ DES PROGRAMMES EN ADMINISTRATION SOCIALE

CORTONI, Franca	2	criminologie, <i>responsable des programmes</i>	2020-05-31
PAPILLON, Martin	2	science politique	2022-05-31
PULLEN SANSFAÇON, Annie	2	travail social	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

CORTONI, Franca	2	criminologie, <i>responsable des programmes</i>	2020-05-31
COOREN, François	2	communication	2021-05-31
PAPILLON, Martin	2	science politique	2021-05-31
PULLEN SANSFAÇON, Annie	2	travail social	2021-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN ÉDITION NUMÉRIQUE

SINATRA, Michael	2	littératures et langues du monde, <i>responsable des programmes</i>	2022-05-31
CHÂTEAU-DUTIER, Emmanuel	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2022-05-31
é CÔTÉ, Viviane	2	FAS - édition numérique	2020-09-30
FOREST, Dominic	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2020-05-31
HEATON, Lorna	2	communication	2020-05-31
POIRIER, Patrick		membre externe – PUM	2020-05-31
VITALI ROSATI, Marcello	1	littératures de langue française	2020-05-31

é *membre étudiant*

COMITÉ DES PROGRAMMES EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

COUSINEAU, Marie-Marthe	2	vice-doyenne aux études supérieures, <i>responsable des programmes</i>	2020-05-31
AMYOT, Marc	3	sciences biologiques	2020-05-31
FURLONG, Kathryn	3	géographie	2020-05-31
LACHAPELLE, Érick	2	science politique	2020-05-31
TORRES, Juan		aménagement	2021-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN RÉCITS ET MÉDIAS AUTOCHTONES

HENZI, Sarah	1	littératures et de langues du monde, <i>responsable des programmes</i>	2020-05-31
BOUSQUET, Marie-Pierre	2	anthropologie	2022-05-31
MOYES, Lianne	1	littératures et de langues du monde	2022-05-31

COMITÉ DES PROGRAMMES DE SOCIÉTÉ, POLITIQUES PUBLIQUES ET SANTÉ

CARDE, Estelle	2	sociologie <i>responsable des programmes</i>	2022-05-31
WHITE, Deena N.	2	sociologie	2020-05-31

COMITÉS DE PROGRAMMES INTERFACULTAIRES ET DE PROGRAMMES CONJOINTS

(Protocoles spécifiques.)

Les comités de programmes interfacultaires et de programmes conjoints sont régis par des protocoles spécifiques entre les facultés ou les institutions partenaires.

COMITÉ DU PROGRAMME EN ARTS, CRÉATION ET TECHNOLOGIES

ARSENAULT, Dominic	1	histoire de l'art et études cinématographiques, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
BERNIER, Nicolas		musique	2021-05-31
KAMINSKA, Aleksandra	2	communication	2022-05-31
ROY, Sébastien	3	informatique et recherche opérationnelle	2020-05-31
VITALI ROSATI, Marcello	1	littératures de langue française	2020-05-31
N. (représentant étudiant)			

COMITÉ DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN HISTOIRE DE L'ART

RIBOUILLAULT, Denis	1	histoire de l'art et études cinématographiques, <i>responsable du programme FAS</i>	2021-05-31
VIGNEAULT, Louise	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2020-05-31

COMITÉ DES PROGRAMMES EN ÉTUDES INTERNATIONALES 2^e CYCLE

MILTON, Cynthia	1	histoire, <i>responsable des programmes</i>	2022-05-31
DEMBINSKA, Magdalena	2	science politique	2020-05-31
KOUTOUKI, Konstantia		droit	2021-05-31
MOULIN, Stéphane	2	sociologie	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME EN ÉTUDES JUIVES

SCHWARTZWALD, Robert	1	littératures et langues du monde <i>responsable du programme</i>	2022-05-31
BERGO, Bettina	1	philosophie	2021-05-31
BLATTBERG, Charles	2	science politique	2021-05-31
GIGNAC, Alain	1	études religieuses	2021-05-31
DUPUIS, Gilles	1	littératures de langue française	2021-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE JOURNALISME

SAULNIER, Alain	2	communication, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
FAKHOURI, Rahibe		éducation permanente	2021-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2021-05-31
SERRET, Élis		journaliste	2021-05-31
ST-ONGE, Richard		éducation permanente	2021-05-31
THIBAULT, Simon	2	science politique	2021-05-31
N.		droit	

COMITÉ DU PROGRAMME DE MUSÉOLOGIE

BERNIER, Christine	1	histoire de l'art et études cinématographiques, <i>responsable du programme</i>	2022-05-31
BRUNEAU, Anne	3	sciences biologiques	2020-05-31
DA SYLVA, Lyne	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2022-05-31
LANOUE, Guy	2	anthropologie	2020-05-31
PAQUET, Suzanne	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2022-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES 3^e CYCLE

TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
CHUNG, Ryoa	1	philosophie	2020-05-31
FORTIN, Sylvie	2	anthropologie	2020-05-31
SALLÉE, Nicolas	2	sociologie	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN SERVICE SOCIAL

MOREAU, Jacques	2	travail social, <i>responsable du programme FAS</i>	2021-05-31
ESPOSITO, Tonino	2	travail social	2021-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN STATISTIQUE, OPTION BIostatistique

DUCHESNE, Pierre	3	mathématiques et stat., <i>responsable du programme</i>	2022-05-31
LAMBERT, Jan		ESPUM	2019-05-31
MASSE, Benoît		ESPUM	2019-05-31
N.	3	mathématiques et statistique	
N.	3	mathématiques et statistique	

MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES BIDISCIPLINAIRES

(CONFAS-296-9.3)

GESTION ADMINISTRATIVE

Les programmes bidisciplinaires relèvent administrativement de l'un des départements concernés. La désignation du département responsable de l'administration du programme est du ressort de la direction de la Faculté et repose sur des critères de planification des ressources.

RESPONSABILITÉ ACADÉMIQUE

La gestion académique du programme est confiée à un responsable de programme, nommé par le CEFAS, sur recommandation du doyen, après avoir pris avis auprès du vice-doyen aux études du cycle concerné et consulté les directeurs des départements partenaires.

COMITÉ DE PROGRAMME

CONSTITUTION

Tout programme bidisciplinaire est sous la gouverne d'un comité de programme composé :

- du responsable de programme ;
- des directeurs des départements partenaires ;
- d'un professeur nommé par l'assemblée d'un des départements concernés, autre que celui du responsable de programme, sur la recommandation du directeur ;
- d'un membre étudiant désigné par son association dans le cas où les étudiants d'un programme bidisciplinaire sont constitués en association reconnue comme représentative des étudiants par l'Université de Montréal.

PRÉSIDENTE

Le responsable de programme agit à titre de président du comité de programme. Il doit s'assurer de la bonne marche du comité dans l'exécution de son mandat. Il a notamment la responsabilité de convoquer les réunions, d'établir l'ordre du jour et de voir au bon déroulement des séances.

DÉFINITION DU MANDAT

Le Comité de programme encadre l'organisation, l'administration et l'évolution du programme. Notamment,

- a) il reçoit les propositions du responsable de programme relatives aux modifications du programme ou propose des modifications ; il suit l'évolution des cohortes d'étudiants ; il veille au bon déroulement et à la pertinence du programme ; il transmet toute recommandation, au COÉT ou COÉTSUP selon le cycle du programme ;
- b) il donne son avis sur toute question relative au programme telle que le budget, le personnel enseignant, le cheminement des étudiants, etc. ;
- c) il se réunit au moins une fois par année ;
- d) il soumet au COÉT ou au COÉTSUP, selon le cycle du programme, un rapport annuel de ses activités.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat du responsable et des membres du comité est de trois ans. Cette règle ne s'applique pas aux directeurs de départements nommés pour la durée de leur mandat.

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN COMMUNICATION ET POLITIQUE 1^{er} CYCLE

BASTIEN, Frédéric	2	science politique, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
COOREN, François	2	communication	2023-05-31
GRONDIN, David	2	communication	2020-05-31
ROTHMAYR-ALLISON, Christine	2	science politique	2022-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET ANTHROPOLOGIE

OUELLET, Nadine	2	démographie, <i>responsable du programme</i>	2022-05-31
CARRIÈRE, Yves	2	démographie	2022-05-31
LANOUE, Guy	2	anthropologie	2022-05-31
MINN, Pierre	2	anthropologie	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET GÉOGRAPHIE

OUELLET, Nadine	2	démographie, <i>responsable du programme</i>	2022-05-31
CARRIÈRE, Yves	2	démographie	2022-05-31
MARTIN, Patricia	3	géographie	2022-05-31
VIVES GONZALEZ, Célia Luna	3	géographie	2021-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET STATISTIQUE

OUELLET, Nadine	2	démographie, <i>responsable du programme</i>	2022-05-31
CARRIÈRE, Yves	2	démographie	2022-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
MURUA, Alejandro	3	mathématiques et statistique	2021-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉCONOMIE ET POLITIQUE

AREL-BUNDOCK, Vincent	2	science politique, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
POITEVIN, Michel	2	sciences économiques	2021-05-31
RICHARD, Louise-Hélène (dir. intérm.)	2	sciences économiques	2020-05-31
ROTHMAYR ALLISON, Christine	2	science politique	2022-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉCRITURE DE SCÉNARIO ET CRÉATION LITTÉRAIRE

RAYNAULD, Isabelle	1	histoire de l'art et études cinématographiques, <i>responsable du programme</i>	2022-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2021-12-31
HUGLO, Marie-Pascale	1	littératures de langue française	2021-05-31
PAQUET, Suzanne	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2022-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES ALLEMANDES ET HISTOIRE

MEUNE, Manuel	1	littératures et langues du monde, <i>responsable du programme</i>	2022-05-31
BARTON, Deborah	1	histoire	2021-05-31
CHANADY, Amaryll	1	littératures et langues du monde	2020-05-31
PERREAULT, Jacques Y.	1	histoire	2023-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES CLASSIQUES ET ANTHROPOLOGIE

BOUCHARD, Elsa	1	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
DORION, Louis-André	1	philosophie	2022-05-31
LANOUE, Guy	2	anthropologie	2022-05-31
LOEWEN, Brad	2	anthropologie	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN HISTOIRE ET ÉTUDES CLASSIQUES

DIETSCH, Peter	1	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
BOUCHARD, Elsa	1	philosophie	2022-05-31
DORION, Louis-André	1	philosophie	2022-05-31
PERREAULT, Jacques Y.	1	histoire	2023-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE ANGLAISE ET FRANÇAISE

MOYES, Lianne	1	littératures et langues du monde, <i>responsable de programme</i>	2021-05-31
CHANADY, Amaryll	1	littératures et langues du monde	2020-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2021-12-31
HUGLO, Marie-Pascale	1	littératures de langue française	2021-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE ET LINGUISTIQUE

TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction, <i>responsable du programme</i>	2022-05-31
AUGER, Julie	1	linguistique et traduction	2021-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2021-12-31
HUGLO, Marie-Pascale	1	littératures de langue française	2021-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE ET PHILOSOPHIE

DIETSCH, Peter	1	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
DORION, Louis-André	1	philosophie	2022-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2021-12-31
HUGLO, Marie-Pascale	1	littératures de langue française	2021-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET ÉCONOMIE

PERRON, Benoît	2	sciences économiques, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
DUCHESNE, Pierre	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
RICHARD, Louise-Hélène (dir. intérm.)	2	sciences économiques	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE

BOYER, Michel	3	informatique et recherche opérationnelle, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
LÉGER, Christian	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
POULIN, Pierre	3	informatique et recherche opérationnelle	2021-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE

MACKENZIE, Richard	3	physique, <i>responsable de programme</i>	2021-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
HUSSIN, Véronique	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
LEONELLI, Richard	3	physique	2021-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PHILOSOPHIE ET ÉTUDES CLASSIQUES

DIETSCH, Peter	1	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
BOUCHARD, Elsa	1	philosophie	2022-05-31
DORION, Louis-André	1	philosophie	2022-05-31
VICTOR, Benjamin	1	histoire	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PHYSIQUE ET INFORMATIQUE

CHARBONNEAU, Paul	3	physique, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
BOYER, Michel	3	informatique et recherche opérationnelle	2022-05-31
LEONELLI, Richard	3	physique	2021-05-31
POULIN, Pierre	3	informatique et recherche opérationnelle	2021-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE

LACOURSE, Éric	2	sociologie, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
DE LA SABLONNIÈRE, Roxane	2	psychologie	2022-05-31
KEMPENEERS, Marianne	2	sociologie	2021-05-31
MCKERRAL, Michelle	2	psychologie	2023-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN SCIENCE POLITIQUE ET PHILOSOPHIE

NADEAU, Christian	2	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
DORION, Louis-André	1	philosophie	2022-05-31
ROTHMAYR ALLISON, Christine	2	science politique	2022-05-31
SIMARD, Augustin	2	science politique	2020-05-31

COMITÉ DU PROGRAMME DE TRADUCTION, TROISIÈME LANGUE

MEUNE, Manuel	1	littératures et langues du monde, <i>responsable du programme</i>	2022-05-31
BASTIN, George	1	linguistique et traduction	2022-05-31
CHANADY, Amaryll	1	littératures et langues du monde	2020-05-31
TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction	2022-05-31

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE (AU)

COMPOSITION (Article 19 de la Charte, Articles 19.01 e) et 19.01 h) des Statuts)

Outre le recteur, les vice-recteurs, les doyens et les personnes nommées par le Conseil, l'Assemblée se compose des membres suivants :

- [...]
- e) dix-sept professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de la Faculté des arts et des sciences;
[...]
- h) cinq membres de la Faculté des arts et des sciences élus par et parmi les chargés de cours;
[...]

On ne peut élire à l'assemblée plus de deux membres d'un même département par catégorie.

DURÉE DU MANDAT (Article 19.02 des Statuts)

[...]

La durée du mandat des membres de l'assemblée qui ne sont pas nommés d'office est de quatre ans. Ce mandat n'est renouvelable consécutivement qu'une fois.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
BOUCHARD, Frédéric	1	philosophie	<i>doyen et membre d'office</i>
<u>Professeurs de carrière (alinéa e)</u>			
ARSENAULT, Dominic	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2023-05-31
BÉLAIR, Jacques	3	mathématiques et statistique	2022-05-31
BOISMENU, Gérard	2	science politique	2023-05-31
BOUDRIAS, Jean-Sébastien	2	psychologie	2021-05-31
COURCHESNE, François	3	géographie	2022-05-31
DÉCARY-HÉTU, David	2	criminologie	2022-05-31
DIMITROVA, Diana	1	études religieuses	2021-05-31
FOREST, Dominic	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2021-05-31
HERRMANN, Thora Martina	3	géographie	2021-05-31
LAPLANTE, Audrey	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2023-05-31
LEBEL, Hélène	3	chimie	2023-05-31
MASSON, Jean-François	3	chimie	2021-05-31
MOLOTCHNIKOFF, Stéphane	3	sciences biologiques	2021-05-31
SAINT-AUBIN, Yvan	3	mathématiques et statistique	2023-05-31
STAFFORD, Luc	3	physique	2021-05-31
TURGEON, Lyse	2	psychoéducation	2021-05-31
VACHON, Stéphane	1	littératures de langue française	2020-05-31
<u>Autres membres du personnel enseignant (alinéa h)</u>			
GUAY, Françoise	2	sociologie	2022-05-31
KANTOROWSKI, Frédéric	1	philosophie	2022-05-31
LEWIS, David	2	anthropologie, CETASE, histoire	2023-05-31
SÉGUIN, Michael	2	sociologie	2022-05-31
TAVARES MASCARENHAS, Alice		Centre de langues	2022-05-31

CONSEIL DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES (COESP)

Comité créé par la Commission des études lors de sa 1111^e réunion, tenue le 4 juin 2019 (Dél. CE-1111-8) et qui vient remplacer le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (CONFESP) à la suite de l'abolition de cette faculté.

Le Conseil des études supérieures et postdoctorales a le mandat suivant :

1. Le Conseil participe à la supervision de la qualité générale des études supérieures, notamment le développement de programmes d'études, et des conditions de cheminement des étudiants de cycles supérieurs, y compris sur le plan financier.
2. Le Conseil est consulté sur les questions d'encadrement et de développement professionnel pour les étudiants de cycles supérieurs et les stagiaires postdoctoraux ainsi que sur le développement de stages postdoctoraux et les liens entre la formation et la recherche.
3. Le Conseil peut être mandaté par la Commission des études pour examiner des questions particulières reliées aux cycles supérieurs et aux stages postdoctoraux.
4. Le Conseil fait rapport à la Commission des études et s'il y a lieu, lui adresse des recommandations.

COMPOSITION

Le Conseil des études supérieures et postdoctorales (CONESP) est composé des membres suivants :

Présidence : La vice-rectrice ou la vice-rectrice adjointe responsable des études supérieures;

Membres d'office :

- La vice-rectrice ou la vice-rectrice adjointe responsable des études supérieures ;
- Les vice-recteurs ou vice-rectrices associé(e)s aux études supérieures ;
- La directrice générale de la Direction générale des bibliothèques ou sa représentante ;
- Le président de la Sous-commission de la recherche de la Commission des études ;

Membres nommés par la Commission des études, sur recommandation de son Comité des nominations :

- Douze professeurs provenant de secteurs disciplinaires différents
- Deux étudiants des cycles supérieurs
- Un stagiaire postdoctoral
- Un représentant de chacune des écoles affiliées
 - École HEC-Montréal
 - École Polytechnique

DURÉE DU MANDAT (Article 50.01 des *Statuts*)

À venir.

LISTE DES MEMBRES

Secteur

Département, École ou Faculté

Fin du mandat

À VENIR.

OFFICIERS DE LA FAS SIÉGEANT À LA COMMISSION DES ÉTUDES (COMET)

COMPOSITION (Article 22.01 des Statuts)

Outre le recteur, les vice-recteurs responsables de l'enseignement, de la recherche et de la planification, les présidents des sous-commissions de la commission des études et les doyens, la Commission des études se compose des membres suivants :

- a) cinq membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée [universitaire], dont trois professeurs et deux chargés de cours;
- b) au plus, deux membres indépendants parmi des diplômés nommés par un conseil représentant les diplômés de l'Université;
- c) quatre membres nommés par un conseil représentant les étudiants de l'Université;
- d) les directeurs des écoles affiliées, ou leur représentant;
- e) un membre du personnel de soutien et deux membres du personnel de la recherche, nommés par le Conseil [de l'Université] sur recommandation de l'assemblée;
- f) tout autre membre nommé par le Conseil [de l'Université], sur recommandation de l'assemblée, dont celui-ci peut limiter les pouvoirs.

MANDAT (Article 50.01 des Statuts)

Le mandat d'un membre d'un organisme de l'université, à l'exception du comité exécutif et des conseils de faculté, est de quatre ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

LISTE DES MEMBRES

	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
BOUCHARD, Frédéric	1	philosophie	<i>doyen et membre d'office</i>
PARENT, Sophie	2	psychoéducation	2021-05-31